Une carte d'identité biométrique : qu'est-ce qui change pour vous ?



***Dès le 2 novembre 2026**, une version dotée d'une puce électronique sera proposée à la population suisse. Appelée « carte d'identité biométrique », elle offrira une protection supplémentaire contre les falsifications et permettra de répondre aux exigences européennes pour les voyages. La carte classique, sans puce, restera disponible.*

Pourquoi une nouvelle carte d'identité ?

La carte d'identité permet de prouver qui vous êtes et de voyager dans les pays qui la reconnaissent. Pour renforcer la sécurité de ces documents, les pays de l'Union européenne (UE) délivrent depuis 2021 des cartes d'identité biométriques.

La Suisse introduit à son tour cette possibilité. Le Conseil fédéral a révisé l'ordonnance sur les documents d'identité afin de permettre la délivrance de la nouvelle carte. Cette révision est entrée en vigueur le 2 novembre 2026.

Cette évolution prépare la Suisse aux exigences européennes : dans le cadre de l'actualisation de l'accord sur la libre circulation des personnes, une carte d'identité suisse devra, à terme, comporter une puce pour être utilisée comme document de voyage dans l'Union Européenne. Votre carte d'identité actuelle reste valable, il n'est donc pas nécessaire de la remplacer immédiatement.

« Biométrique », qu'est-ce que cela signifie ?

La nouvelle carte contient une puce électronique, comme le passeport suisse. Celle-ci enregistre notamment une photo du visage et deux empreintes digitales. Ces caractéristiques physiques sont appelées « données biométriques » : elles permettent de vérifier plus sûrement que la carte appartient à la personne qui la présente.

Votre carte actuelle reste-t-elle valable pour voyager ?

Oui. Les cartes classiques délivrées avant l'introduction de la carte biométrique pourront être utilisées pour voyager dans l'Union Européen jusqu'à leur date d'expiration et selon les dispositions du pays de destination. Vous n'avez donc pas à renouveler votre carte uniquement en raison de cette nouveauté.

Ce qu'il faut retenir

- **Deux variantes** : vous gardez le choix entre une carte classique sans puce et une carte biométrique avec puce.
- **Voyager dans l'UE** : la carte biométrique est recommandée pour vos prochains renouvellements.
- **Sécurité renforcée** : la puce apporte une protection supplémentaire contre la falsification et l'usurpation d'identité.
- **Validité inchangée** : 10 ans pour les adultes et 5 ans pour les moins de 18 ans.
- **Tarifs inchangés** : la version biométrique sera proposée au même prix que la carte classique, soit :
 Moins de 18 ans : CHF 35.--
 18 ans et plus : CHF 70.--

Où obtenir sa carte d'identité ?

Pour la carte biométrique :

Centre de biométrie de Lausanne – Voie du Chariot 3 –
Lundi au samedi 07h30-16h30
info.passeport@vd.ch ou 021/316 20 30
La prise de rendez-vous est obligatoire sauf en cas d'urgence.
Il est préférable de le prendre par courriel mais il est aussi possible de le faire par téléphone.

Pour la carte classique (non biométrique) uniquement valable en Suisse :

Contrôle des habitants – Rue du Collège 14 – 1372 Bavois
Contact : habitants@bavois.ch 024 441 46 43

Une vidéo explicative décrivant les spécificités des deux types de cartes d'identité est disponible sur le site :
https://www.fedpol.admin.ch/fr/projets-en-cours

Lien sur Fedpol : https://www.fedpol.admin.ch/fr/passeport-et-carte-didentite